

ECLATS DE VOIX

Public concerné : de la Grande Section au CM2	
<p>PRINCIPES DU DISPOSITIF : Dans le cadre de son festival "Eclats de Voix", les Conseillers Pédagogiques en Education Musicale de la Seine-Maritime organisent tous les ans des rencontres chorales à travers tout le département. Dans des lieux de spectacles ou des sites du patrimoine, les chorales scolaires se retrouvent, le temps d'interpréter quelques chansons de leur répertoire et écouter d'autres enfants présenter le fruit de leur travail en classe.</p>	
Quelles sont les conditions d'inscription ?	<ul style="list-style-type: none"> • être en cycle 2 ou en cycle 3 • travailler régulièrement en classe ou en chorale d'école (ou de cycle) un répertoire varié de chants adaptés à l'âge de enfants • constituer une chorale d'un effectif maximum de 90 chanteurs.
Peut-on choisir le lieu de prestation ?	Le formulaire d'inscription laisse la place à des demandes particulières. Faute de demande particulière, les C.P.E.M. placent les chorales inscrites au plus près de l'école.
Quel répertoire présenter ?	Le répertoire présenté au cours des rencontres chorales (durée moyenne de 20 minutes par chorale) est au libre choix des enseignants. Un chant commun sélectionné au préalable par les C.P.E.M.
Comment s'inscrire ?	A la fin du premier trimestre scolaire, une note de service de l'Inspection Académique invite les chorales intéressées à s'inscrire au travers du site des Conseillers Pédagogiques en Education Musicale.
Quel est le coût pour l'école ?	La participation au rencontres Eclats de Voix est entièrement gratuite. Seul le transport reste à la charge des écoles
Peut-on y inviter des parents ?	Les rencontres chorales Eclats de Voix n'admettent comme spectateurs que les enfants qui sont tour à tour chanteurs (et évidemment les adultes accompagnateurs). Ces moments musicaux se placent dans le cadre de rencontres pédagogiques

Inscription obligatoire par le biais de la DSDEN